



Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise

Guide de déclaration

2022-2023 (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

Introduction

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'*Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise*. Cette enquête vise à recueillir des renseignements sur les dépenses, le financement et la main-d'œuvre affectés à la recherche et développement (R-D) dans les ministères et organismes (MO) de l'administration publique québécoise. Elle vise également à fournir de l'information sur les coûts et le personnel affectés à l'administration des programmes de R-D extra-muros et des programmes d'aide à l'innovation, ainsi que sur les sommes versées par ces programmes.

Cette enquête distingue les projets ou les programmes se rapportant au domaine des **sciences naturelles et génie (SNG)** de ceux se rapportant au domaine des **sciences sociales, humaines, et des arts (SSHA)**. Vous aurez donc deux questionnaires à remplir si les projets de R-D effectués dans votre MO ou les programmes extra-muros qui sont financés par votre MO, pour lesquels vous êtes le répondant ou la répondante, se rapportent aux deux domaines scientifiques.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte par téléphone au 1 800 561-0213 ou par courriel à rsti@stat.gouv.qc.ca.

Table des matières

Question 1 – Catégories de dépense de R-D.....	2
Questions 2 et 10 – Catégories de personnel	2
Questions 3 et 11 – Types de dépenses.....	3
Question 4 – Objectifs socioéconomiques	4
Question 5 et 9.3 – Objectifs de développement durable	5
Question 6 – Zones géographiques d'exécution	6
Questions 7 et 12 – Sources de financement	6
Question 8 – Catégories de recherche.....	6
Question 9 – Types de dépense et secteur d'exécution des programmes	7

Question 1 – Catégories de dépense de R-D intra-muros

Les dépenses de R-D intra-muros sont les dépenses afférentes à la R-D exécutée dans votre ministère ou organisme (MO), quelle que soit l'origine des fonds. Veuillez déclarer les dépenses liées aux projets listés dans le questionnaire web ou dans le courriel que vous avez reçu.

Catégories de dépenses courantes

Les dépenses courantes comprennent les coûts du personnel et les autres dépenses courantes. Pour plus d'information, veuillez consulter les définitions présentées à la page 3 (question 3) de ce guide. Les dépenses courantes doivent être réparties selon les trois catégories suivantes (si vous ne connaissez pas le montant de vos dépenses courantes, veuillez d'abord répondre aux questions 2 et 3, ces dernières vous permettront de les estimer) :

R-D à des fins internes

Travaux de R-D exécutés dans votre MO par le personnel de votre MO et pour les besoins de votre MO. Cette catégorie comprend également les travaux exécutés par des organismes externes visant à soutenir les travaux de R-D intra-muros de votre MO, par exemple, les contrats pour des services informatiques, pour l'entretien des installations de R-D, etc., et les contrats d'achat de matériel spécialisé ne faisant pas partie des immobilisations.

Contrats exécutés pour le compte d'une organisation externe

Travaux de R-D exécutés dans votre MO par le personnel de votre MO qui sont réalisés sous contrat pour d'autres MO du gouvernement du Québec, pour des entreprises ou pour tout autre type d'organisation.

Bourses

Bourses décernées à des chercheur(-euse)s internes pour leur permettre d'acquérir de l'expérience dans le domaine de la recherche de pointe. Le chercheur ou la chercheuse doit être employé(e) par l'organisme qui lui octroie la bourse.

Dépenses en immobilisation

Les dépenses en immobilisation comprennent les coûts des terrains, des bâtiments, des machines, des équipements et du matériel. Pour plus d'information, veuillez consulter les définitions présentées à la page 3 (question 3) de ce guide.

Questions 2 et 10 – Catégories de personnel

Personnes physiques

Le nombre de personnes physiques affectées à une activité correspond au nombre total d'individus qui ont participé à l'activité, peu importe s'ils y étaient principalement ou partiellement affectés.

Équivalent temps plein (ETP)

L'ETP est une unité de mesure qui exprime le nombre de personnes qui se consacrent à une activité à temps plein, plus une estimation sur une base de temps plein du nombre de personnes qui s'y consacrent à temps partiel. Par exemple, si une personne se consacre à une activité à temps plein et que quatre autres y consacrent le quart de leur temps, le nombre de personnes affectées en ETP égale $1 + (4 \times 0,25) = 2$ ETP.

Pour calculer le nombre d'ETP à partir du nombre d'heures consacrées à un projet, nous vous demandons d'utiliser l'information suivante. Le nombre d'heures travaillées sur une année est en moyenne de 7 h par jour pendant 220 jours dans l'administration publique (sans compter les jours fériés et les vacances). Ainsi, un ETP équivaut à 1 540 heures de travail par année ($7 \times 220 = 1\,540$). Pour calculer le nombre d'ETP à partir du nombre d'heures consacrées à un projet, vous devez diviser le nombre d'heures par 1 540. Par exemple, une personne qui a consacré 385 heures à un projet équivaut à 0,25 ETP ($385/1\,540 = 0,25$ ETP), car elle a consacré le quart de son temps de travail annuel au projet.

Catégories de personnel

Les définitions suivantes indiquent la formation et le niveau d'instruction que possèdent généralement les employé(e)s de ces catégories. Cependant, dans tous les cas, le classement du poste prime sur les qualités et les compétences de la personne qui l'occupe. Par exemple, une personne titulaire d'un diplôme universitaire faisant du travail technique doit être considérée comme un(e) technicien(ne).

Scientifiques et professionnel(le)s (y compris les cadres)

Employé(e)s qui occupent des postes exigeant un diplôme universitaire ou qui sont membres d'un ordre professionnel reconnu (ingénieur(e), médecin, etc.) et employé(e)s possédant une expérience équivalente. Cette catégorie comprend aussi les cadres et les administrateur(-trice)s qui planifient et gèrent les aspects scientifiques et techniques des travaux, de même que les étudiant(e)s diplômé(e)s.

Technicien(ne)s

Employé(e)s qui occupent des postes exigeant une formation professionnelle ou technique spécialisée d'un niveau supérieur au secondaire (formation collégiale et instituts techniques) et employé(e)s possédant une expérience équivalente.

Personnel de soutien

Employé(e)s de bureau, adjoint(e)s administratif(-tive)s, agent(e)s d'administration, personnel d'exploitation et autres employé(e)s de soutien.

Questions 3 et 11 – Types de dépenses

Dépenses courantes

Les dépenses courantes comprennent les coûts du personnel et les autres dépenses courantes.

Coût du personnel

Salaires et traitements annuels, avantages sociaux et temps chômé payé du personnel affecté à la R-D ou aux programmes d'aide. Le tableau 1 contient une grille indicative conçue pour vous aider à calculer le coût du personnel à partir des ETP déclarés à la question 2 ou à la question 10 et du salaire moyen octroyé aux professionnel(le)s, aux technicien(ne)s et au personnel de bureau dans la fonction publique québécoise.

Autres dépenses courantes

Frais encourus pour l'achat de matériaux, de fournitures et d'équipements qui ne font pas partie des dépenses en immobilisation. Par exemple, le coût des livres, des documents de référence, de la participation à des congrès scientifiques, etc.; les coûts de l'énergie, des prototypes ou des modèles réalisés à l'externe et du matériel de laboratoire; les frais administratifs et les autres frais (frais de bureau, de poste, de télécommunications, d'assurances, etc.) et les loyers, comptabilisés au prorata du personnel engagé dans la R-D ou les programmes d'aide; le coût des services indirects, qu'ils soient fournis à l'intérieur de votre MO ou loués ou achetés à l'extérieur tels que la sécurité, l'entreposage, l'utilisation, la réparation et l'entretien de bâtiments ou d'équipements et les services informatiques et d'impression.

Dépenses en immobilisation

Les dépenses en immobilisation comprennent les coûts des terrains, des bâtiments, des machines, des équipements et du matériel. Elles doivent être déclarées intégralement dans l'année où elles ont eu lieu et ne doivent pas être comptabilisées comme un élément d'amortissement.

Si vous êtes en mesure d'estimer dès l'achat que l'immobilisation ne sera pas utilisée qu'aux fins de vos projets de R-D ou de vos programmes d'aide, veuillez ne déclarer que la fraction correspondante au temps d'utilisation dans les dépenses en immobilisation.

Terrains et bâtiments

Dépenses liées à l'acquisition de terrains (terrains d'essai, terrains pour la construction de laboratoires et d'usines pilotes, etc.), ou liées à la construction ou à l'achat de bâtiments, y compris les travaux importants d'amélioration, de modification ou de réparation.

Machines et matériel

Dépenses afférentes à l'acquisition de machinerie, d'équipements et de matériel, y compris les logiciels.

Tableau 1

Grille de calcul indicative pour déterminer le coût estimatif du personnel. Les salaires et les taux contenus dans ce tableau sont indiqués à titre d'exemple, veuillez les utiliser dans vos calculs seulement si l'information sur les salaires et les taux qui s'appliquent à vos projets de R-D ou à vos programmes d'aide ne sont pas disponibles.

Coût estimatif total du personnel = (ETP x traitement annuel moyen) x (1 + % des avantages sociaux)		
Traitement annuel moyen pour un ETP	Régulier	Occasionnel
Professionnel	79 574 \$	62 975 \$
Technicien	52 772 \$	46 860 \$
Autre personnel	44 667 \$	40 923 \$
Total des avantages sociaux et du temps chôme payé en % du traitement annuel moyen	Régulier et occasionnel	
Professionnel	38,3 %	
Technicien	42,0 %	
Autre personnel	42,9 %	
Exemple de calcul pour du personnel régulier :		
– 2,5 ETP – professionnel	(2,5 ETP × 79 574) × (1 + 38,3 %)	= 275 127 \$
– 1 ETP – technicien	(1 ETP × 52 772) × (1 + 42,0 %)	= 74 936 \$
– 0,5 ETP – autre personnel	(0,5 ETP × 44 667) × (1 + 42,9 %)	= 31 915 \$
Coût estimatif total du personnel :	381 978 \$	

Question 4 – Objectifs socioéconomiques

Objectifs socioéconomiques

Les objectifs socioéconomiques sont utilisés pour classifier les projets de R-D selon leur application. Si un projet a plus d'une application, ses coûts doivent être imputés au principal objectif ou répartis entre plusieurs objectifs, pour éviter un double comptage.

1 Exploration et exploitation du milieu terrestre

Cet objectif inclut la recherche sur l'exploration de la croûte et de l'enveloppe terrestres, des mers, des océans et de l'atmosphère, ainsi que les travaux sur leur utilisation. Il inclut aussi les recherches climatologiques et météorologiques, sur l'exploration polaire et l'hydrologie de même que celles sur la prospection minière, pétrolière et gazière et l'exploration et l'exploitation des fonds marins. Sont exclus les travaux sur l'amendement et l'utilisation des sols et le captage et la distribution de l'eau (qui font partie de l'objectif 3), la pollution notamment des eaux (qui font partie de l'objectif 3), la pêche et les fonds marins et les analyses du sol à des fins agricoles (qui font partie de l'objectif 6).

2 Transport

Cet objectif inclut les travaux sur les services de transport, la prévention des accidents de la route et les services auxiliaires tels que l'aide électronique à la circulation et les stations radars, la prévention et l'organisation des réseaux routiers, les systèmes de transport (transport routier, et ferroviaire, navigation, trafic aérien, transport par canalisations, manutention, systèmes de transport combiné), ainsi que sur les répercussions potentielles sur l'environnement de la planification et de la mise en œuvre de ces systèmes. Les travaux sur les équipements de transport sont inclus lorsqu'ils font partie d'un programme coordonné destiné à améliorer les systèmes de transport et à leur assurer une sécurité accrue, sinon, ils sont classés dans l'objectif 9.

3 Autres infrastructures et aménagement du territoire

Cet objectif inclut les travaux sur l'aménagement du territoire, la construction et l'aménagement des bâtiments, l'approvisionnement en eau et en génie civil, mais aussi les recherches sur les services de télécommunication, les systèmes de télécommunication (téléphonie, transmission de données, radiophonie et télévision) et la planification et l'organisation des réseaux de télécommunication.

4 Santé publique

Cet objectif comprend la recherche scientifique visant à protéger, à promouvoir et à rétablir la santé publique au sens le plus large, y compris les aspects sanitaires de la nutrition et de l'hygiène alimentaire. Il couvre la médecine préventive, y compris tous les aspects de la médecine et de la chirurgie curatives tant au plan individuel que collectif, et la prestation de soins en milieu hospitalier et à domicile, la médecine sociale, la pédiatrie et la gériatrie. Par exemple, il comprend la recherche sur le génie biomédical, la pharmacologie, les drogues et la toxicomanie, les structures hospitalières et l'organisation des soins.

5 Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie

Cet objectif couvre les travaux relatifs à la production, au stockage, au transport, à la distribution et à l'utilisation rationnelle de toutes les

formes d'énergie. Il couvre aussi les travaux relatifs aux procédés permettant d'accroître le rendement de la production et de la distribution d'énergie, ainsi que ceux visant les économies d'énergie. Par exemple, il inclut les travaux sur les combustibles fossiles et leurs dérivés, la fission et la fusion nucléaires et les énergies renouvelables. Sont exclus les travaux portant sur la prospection de gisements (ils font partie de l'objectif 1) et la propulsion des véhicules et engins (ils font partie de l'objectif 7).

6 Agriculture

Cet objectif inclut les travaux relatifs à l'élevage, à la médecine vétérinaire, aux cultures et à la technologie alimentaire, et les autres recherches concernant la production et la technologie agricoles.

7 Pêche

Cet objectif inclut les recherches relatives à la pêche, à la salaison, au séchage (y compris la première congélation des produits), à la pisciculture, et à l'exploration de nouvelles zones de pêche ou de nouvelles ressources alimentaires provenant de la mer.

8 Sylviculture

Inclut les recherches relatives aux aspects écologiques et économiques de la sylviculture et de la production du bois.

9 Production et technologie industrielles

Cet objectif couvre la recherche sur l'amélioration de la productivité et de la technologie industrielles. Il comprend les travaux sur les produits industriels et sur les procédés de production dans la mesure où ils ne font pas partie intégrante de la poursuite des autres objectifs (défense, espace, énergie, agriculture, etc.). Par exemple, il inclut les travaux sur la rentabilité et la compétitivité, les techniques de production, l'extraction et la transformation des minéraux non énergétiques et le recyclage des déchets. De plus, il inclut les travaux de recherche concernant la fabrication de différents produits (chimiques, pharmaceutiques, alimentaires, textiles, etc.), de différents matériels (de transport, aérospatial, bureautique, informatique, y compris le développement de logiciels, médical, etc.) et d'équipements (électriques, électroniques, de communication, etc.).

10 Structures et relations sociales

Cet objectif couvre la recherche portant sur des objectifs sociaux, analysés notamment par les sciences sociales et humaines, qui n'ont pas de lien évident avec d'autres objectifs. L'analyse en question englobe les aspects qualitatifs, quantitatifs, organisationnels et prospectifs des problèmes de comportement. Par exemple, il comprend les travaux portant sur l'enseignement, la formation et le perfectionnement, la culture, l'administration, l'amélioration des conditions de travail et les changements sociaux.

11 Recherches non orientées

Cette catégorie inclut les recherches motivées par une curiosité scientifique avec l'objectif d'élargir le domaine des connaissances scientifiques en sciences naturelles et génie et en sociales et humaines.

12 Autres recherches

Cette catégorie comprend les recherches ne pouvant pas (encore) être classées dans un objectif particulier.

Question 5 et 9.3 – Objectifs de développement durable

Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable sont utilisés pour classer les projets de R-D selon leur application. Si un projet correspond à plus d'une thématique de développement durable, ses coûts doivent être imputés à la principale thématique ou répartis entre plusieurs thématiques, pour éviter un double comptage. Selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), « Au Québec, le développement durable s'entend donc d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». On demande de fournir le total des dépenses en R-D intra-muros et extra-muros investies dans le développement durable.

5.1. Développement et optimisation d'énergies propres

Cette thématique porte sur les énergies dont l'exploitation ou la consommation ne produit pas de polluants ou en produit dans des quantités négligeables. Elle traite de tous les travaux ou activités visant à créer des énergies propres ou à améliorer des technologies ou processus permettant de produire de l'énergie de manière plus efficace, moins coûteuse et moins nuisible pour l'environnement.

5.2. Réduction et valorisation des matières résiduelles

Cette thématique aborde les travaux portant sur le développement de méthodes et les procédés permettant de réduire la quantité de déchets produits à la source. Elle traite également de la valorisation qui désigne, quant à elle, les processus de transformation des déchets en produits utiles, comme la conversion de déchets en énergie ou en matières premières pour la production de nouveaux produits.

5.3. Consommation responsable de ressources et de matières premières

Cette thématique aborde les travaux portant sur la consommation responsable (durable ou écoresponsable), laquelle est définie comme un mode de consommation qui tient compte des principes de développement durable, c'est-à-dire qu'elle est à la fois respectueuse de l'environnement, bénéfique pour l'économie (notamment l'économie locale), bonne pour la santé et positive pour la société. Elle vise la consommation des entreprises, des ménages et du gouvernement.

Parmi les bonnes pratiques, on trouve, entre autres, une meilleure utilisation des matières premières, le recours à des matières plus écologiques, la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie du produit (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à son élimination) ainsi que le développement et l'offre de produits aux conséquences moindres avec ou sans certification.

5.4. Amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et des sols

Cette thématique porte sur les travaux relatifs à la lutte contre la pollution des milieux naturels.

L'amélioration de la qualité de l'eau comporte la réduction de la pollution des cours d'eau, des lacs, des océans et des nappes phréatiques.

L'amélioration de la qualité de l'air implique la réduction des polluants atmosphériques et des particules fines.

L'amélioration de la qualité des sols comprend la protection et la restauration des sols, la restauration des terrains contaminés, la gestion des produits dangereux représentant un risque de dégradation de l'environnement et la prévention de l'érosion des sols.

5.5. Conservation de la biodiversité et des écosystèmes

Cette thématique traite des recherches dans l'élimination et la prévention de tout type de pollution dans tous les biotopes. Elle fait aussi référence aux efforts déployés pour protéger et préserver la diversité des espèces animales et végétales ainsi que leur habitat. Ces efforts consistent notamment en la protection, la préservation ainsi que la restauration des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins, de même que la gestion durable des ressources naturelles.

5.6. Atténuation des changements climatiques et réduction des émissions de GES

Cette thématique porte sur toutes les actions et tous les travaux contribuant à la stabilisation et à la diminution des concentrations de gaz à effets de serre dans l'atmosphère pour atténuer ainsi l'ampleur du réchauffement mondial. Elle aborde aussi les mesures réduisant les émissions de gaz à effet de serre, telles que les mesures en lien avec le transport.

5.7. Adaptation aux conséquences des changements climatiques

Cette thématique fait état de tous les travaux qui ont pour but d'adapter les systèmes naturels et humains en réponse aux changements climatiques (inondations, vagues de chaleur, tempêtes, érosion, etc.). Parmi ces travaux, on trouve, entre autres, l'analyse des risques, les mesures d'adaptation telles que la modification des pratiques agricoles, la mise en place de systèmes d'irrigation plus efficaces et la construction de bâtiments plus résistants.

5.8. Lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale

Cette thématique se penche sur les travaux visant à réduire les écarts socio-économiques entre les individus et à garantir à tous un accès équitable aux ressources et aux opportunités. Les travaux consistent notamment à promouvoir l'égalité des chances en matière d'éducation, d'emploi et de revenus, et à lutter contre les discriminations et les stéréotypes.

5.9. Amélioration de la santé et du bien-être

Cette thématique comprend la recherche visant à promouvoir et à préserver la santé publique ainsi qu'à prévenir les maladies. Cela implique la prise en compte de facteurs qui influent sur la santé tels que les comportements, les conditions de travail, le milieu de vie, l'accès aux soins, les risques environnementaux, la présence de programmes favorisant le bien-être des personnes, l'adoption d'un mode de vie sain et l'utilisation des données de santé et des innovations technologiques. Cette thématique aborde également tous les aspects de la médecine, y compris la médecine sociale et préventive, ainsi que l'ensemble de la trajectoire de soins et de services. Le vieillissement en santé et les déterminants

comportementaux sont des exemples de sujets de recherche visés.

5.10. Protection du patrimoine et valorisation de la culture

Cette thématique porte sur tous les travaux visant à préserver et à promouvoir les éléments du patrimoine culturel qui ont une valeur historique, artistique, sociale ou spirituelle.

Ces travaux sont, par exemple, la protection des monuments, des sites archéologiques, des bâtiments historiques, des œuvres d'art, des objets traditionnels, des expressions culturelles et des savoirs traditionnels, ainsi que la mise en valeur de ces éléments par le biais de la recherche, de l'éducation, du tourisme culturel, de la diffusion des connaissances et de la création artistique contemporaine.

5.11. Gouvernance et institutions efficaces, responsables et transparentes

Cette thématique désigne les travaux visant à établir des processus de décision et des mécanismes de contrôle qui assurent une gestion transparente, démocratique, équitable et responsable des organisations privées ou publiques.

Question 6 – Zones géographiques d'exécution

Veuillez déclarer les dépenses de R-D intra-muros en fonction des régions administratives du Québec où les projets listés ont été exécutés.

Questions 7 et 12 – Sources de financement

Sources de financement

Budget du MO

Fonds provenant du budget de votre MO.

Autres MO du gouvernement du Québec

Fonds provenant d'un autre MO québécois.

Administration fédérale

Fonds provenant de l'administration fédérale, qu'ils soient désignés comme des paiements, des contributions, des transferts, etc. Il faut inclure, s'il y a lieu, la portion fédérale de tout programme fédéral-provincial à frais partagés.

Entreprises commerciales

Fonds provenant du secteur des entreprises, y compris les sociétés d'État telles qu'Hydro-Québec et les organismes sans but lucratif (OSBL) qui produisent et vendent des biens et des services et qui sont financées à plus de 50 % par des fonds privés.

Autres

Tous les fonds qui proviennent de sources autres que celles mentionnées ci-dessus, par exemple, les fonds provenant des municipalités et des OSBL qui sont financés à plus de 50 % par le secteur public.

Catégories de recherche

Recherche fondamentale

Cette catégorie regroupe les travaux expérimentaux ou théoriques réalisés avec comme objectif principal l'acquisition de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou *une utilisation particulière*.

Recherche appliquée

Cette catégorie regroupe également des travaux originaux visant l'acquisition de nouvelles connaissances. Cependant, contrairement à la recherche fondamentale, *les travaux entrepris ont un but ou un objectif pratique déterminé au départ*.

Développement expérimental

Cette catégorie regroupe les travaux systématiques basés sur des connaissances existantes issues de la recherche ou de l'expérience pratique, dans l'objectif de fabriquer de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer de manière importante ceux déjà existants.

Question 8 – Catégories de recherche

Question 9 – Types de dépense et secteur d'exécution des programmes

Programmes de R-D extra-muros

Ces programmes sont destinés à financer des organismes externes pour l'exécution de travaux de R-D. Ils incluent l'achat de R-D et les aides financières accordées pour soutenir l'exécution de R-D.

Les montants octroyés par votre MO aux autres MO du Québec ou aux trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé et Société et culture) dans le cadre des actions concertées ou de tout autre type de programme visant des chercheur(-euse)s, des étudiant(e)s, etc., doivent être déclarés dans la colonne

«Sommes versées aux MO québécois et/ou aux Fonds de recherche du Québec».

Contrats

Contrats accordés par votre MO à des particulier(-ière)s ou à des organismes autres que les MO du gouvernement du Québec pour financer les travaux de R-D que votre MO fait exécuter pour son usage.

Subventions

Subventions accordées par votre MO à des particulier(-ière)s ou à des organismes pour les aider à financer leurs travaux de R-D. Veuillez faire une distinction entre les garanties de prêts (montants versés en cas de défaut de l'emprunteur) et les autres subventions.

Bourses

Sommes versées à des particulier(-ière)s pour qu'ils acquièrent de l'expérience dans le domaine de la recherche de pointe. Ces bourses visent la recherche et non les études. Si le boursier ou la boursière œuvre dans le secteur de l'enseignement supérieur, le montant versé doit être déclaré dans cette colonne.

Autres

Tous les autres types de versements accordés à des exécutant(e)s externes pour les aider à financer leurs travaux de R-D.

Programmes d'aide à l'innovation

Ces programmes sont destinés à aider des organismes externes à innover, c'est-à-dire à mettre en œuvre des produits ou des processus nouveaux ou sensiblement améliorés. L'aide accordée doit servir à financer les activités de développement, financières et commerciales qui mènent ou visent à mener à la mise en œuvre d'innovations (à l'exception de la R-D et des activités réalisées exclusivement pour la R-D).

Subventions

Subventions accordées par votre MO à des organismes externes pour les aider à innover. Veuillez faire une distinction entre les garanties de prêts (montants versés en cas de défaut de l'emprunteur), les participations au capital-actions et les autres subventions.

Autres

Tous les autres types de versements accordés à des exécutant(e)s externes pour les aider à innover.

Secteurs d'exécution

Entreprises commerciales

Entreprises privées et entreprises publiques, telles qu'Hydro-Québec, qui produisent et vendent des biens et services, et OSBL qui produisent et vendent des biens et services et qui sont financés à plus de 50 % par des fonds privés. Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) fait partie de cette catégorie.

Enseignement supérieur

Universités, instituts de technologie et autres établissements postsecondaires, quels que soit l'origine de leur financement et leur statut juridique, de même que les instituts de recherche, stations d'essais et cliniques travaillant sous leur contrôle direct ou administré par ces derniers. À noter que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) sont inclus dans cette catégorie.

Hôpitaux et organismes de santé

Hôpitaux et organismes de santé qui ne font pas partie d'une faculté de médecine, et OSBL du secteur de la santé.

Autres

Tous les autres types d'exécutant(e)s non mentionnés ci-dessus, y compris les OSBL qui sont financés à plus de 50 % par le secteur public, les MO fédéraux, les administrations municipales, les exécutant(e)s étrangers et les particulier(-ière)s qui exécutent des travaux sur leur temps et avec leurs installations.

Ministères et organismes du gouvernement du Québec (dans le cadre des programmes de R-D extra-muros)

Cette catégorie comprend les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cela comprend les trois fonds de recherche (Fonds de recherche du Québec Nature et technologies (FRQNT), Fonds de recherche du Québec — Santé (FRQS) et Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC). Le CRIQ est exclu.